

FICHE DE POSTE

INTITULE	
Adjoint(e) au coordonnateur de la mission régionale soins psychiatriques sans consentement F/H	Mise à jour : 05/04/19

Familles professionnelles	Affaires juridiques	Conception et pilotage des politiques publiques/management stratégique
Codes fiches RET	JUR-20-A	CPM-80-A
Correspondances RIME	FPEJUR01	FPEEPP11
Correspondances UCANSS	1701	1703
Emplois types	Cadre juridique	Responsable sectoriel
Quotité	0.50 ETP	0.50 ETP

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
ETAT - Fonctionnaire	COMEX <input type="checkbox"/> / A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps : Inspecteur de l'action sanitaire et sociale/Attaché d'administration de l'Etat Grade : Groupe RIFSEEP : 3
Contractuel de droit public	CDI <input type="checkbox"/> CDD <input checked="" type="checkbox"/> Durée :
Régime de protection sociale	Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Personnel soignant <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/>
	RG <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI <input type="checkbox"/>
	Niveau : 6

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
<p style="text-align: center;">AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE</p> <p><input type="checkbox"/> Cité administrative- Place Bonet -ALENCON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2 Place Jean Nouzille - CAEN</p> <p><input type="checkbox"/> Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX</p> <p><input type="checkbox"/> 31 rue Malouet – ROUEN</p> <p><input type="checkbox"/> Place de la Préfecture – SAINT LO</p>

DIRECTION	Direction de l'Offre de Soins
POLE	Pôle Etablissements de santé

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

La direction de l'offre de soins a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissement de santé - sur l'ensemble du territoire normand. Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional).

Elle est structurée en 3 pôles au niveau régional :

- Pôle établissements de santé
 - **2 équipes métier soins psychiatriques sans consentement (une à Caen et une à Rouen)**
- Pôle soins de ville
- Pôle allocation de ressources

ROLE DE LA MISSION SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT :

Au titre du Code de la Santé publique et des Protocoles Préfet / ARS 2018/2020, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée par le représentant de l'Etat dans les 5 départements normands

- d'assurer la préparation des arrêtés et documents relatifs aux mesures de soins psychiatriques sans consentement sur décision du représentant de l'Etat, et de les soumettre à la signature des préfets concernés ;
- de veiller à ce que les dossiers soumis à l'appréciation des soient complets et que les documents qu'il contient soient conformes aux textes en vigueur et de nature à éclairer l'appréciation préfectorale ;
- d'informer les personnes admises en soins psychiatriques ;
- d'aviser les autorités énumérées par le code de la santé publique de toute admission en soins psychiatriques, de toute décision de maintien et de toute levée de cette mesure ;
- d'établir les requêtes et saisir le juge des libertés et de la détention, dans les conditions prévues par la loi, dans le cadre du contrôle systématique des mesures de soins psychiatriques sans consentement ;
- préparer, en tant que de besoin, des requêtes ou écritures dans le cadre des procédures de contrôle devant le JLD ou devant la cour d'appel.

L'ORGANISATION EN PRATIQUE

Cette mission s'organise en journée (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h) autour d'une cellule régionale de pilotage et de coordination des soins psychiatriques sans consentement rattachée à la direction de l'offre de soins avec un cadre coordonnateur à Rouen et un adjoint à Caen ==> organisation permettant de disposer d'un appui sur chaque site et d'une permanence sur la région.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes encadrées : 5

Missions et activités principales du poste : Adjoint au référent de la cellule régionale de coordination des soins psychiatriques sans consentement

- Participation au suivi et à la coordination de l'activité régionale soins psychiatriques sans consentement en lien avec le référent de la cellule régionale située à Rouen
 - Encadrement et suivi de l'équipe métier de gestionnaires instructeurs 14/50/61 sur le site de CAEN
 - polyvalence à assurer pour la supervision de l'équipe métier 76/27
 - participation à la conception, la mise en œuvre et l'actualisation de protocoles, de procédures, d'outils de gestion, supervision du classeur de procédures régionales,
 - participation à la conception, la mise en œuvre et l'actualisation des procédures d'astreinte utilisées par les cadres de l'ARS, formation de ces cadres en lien avec le référent de la cellule,
 - Organisation et suivi des secrétariats des Commissions Départementales des Soins Psychiatriques en lien avec les gestionnaires de l'équipe métier 14/50/61 (polyvalence assurée par le référent de Rouen en cas absence et réciproquement)
 - Appui aux DD dans la réponse aux divers signalements

- S'assurer de la bonne application de la loi du 5 juillet 2011 modifiée au sein de la région : formation et appui méthodologique aux agents, au personnel des cabinets préfectoraux, aux personnels des établissements de santé, ...
- Organisation d'interventions à destination des partenaires extérieurs (maires, forces de l'ordre, services d'urgence, services sociaux...)
- Participation à des groupes de travail nationaux en tant que de besoin
- Co-pilotage d'un groupe de travail 14/50/61 d'harmonisation des pratiques et des outils (ARS, DD ARS, établissements de santé/justice/CDSP/) à l'instar du groupe de travail 27/76
- Co-pilotage de travaux pour l'élargissement d'une convention régionale multipartite sur le transport des personnes souffrant de troubles mentaux
- Gestion des contentieux (JLD, Cour d'Appel), en lien avec la cellule juridique de l'ARS, pour les DD 14, 50, 61 – relations avec les JLD – représentation des préfets aux audiences cour d'appel et JLD (polyvalence à assurer pour l'équipe 76/27 et réciproquement)

- conseil juridique concernant la législation soins psychiatriques sans consentement

- Veille juridique

- Interlocuteur des préfetures dans le cadre de la prévention de la radicalisation dans le contexte des soins psychiatriques sans consentement. Habilitation "confidentiel défense"

- Réalisation d'astreintes administratives ARS

Liens hiérarchiques :

Le référent de la cellule régionale de coordination des soins psychiatriques sans consentement

Spécificités du poste / contraintes :

Réunions et déplacements dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
 Rencontres avec les acteurs de terrain
 Déplacements à Rouen
 Contraintes horaires liées à ces déplacements et au caractère urgent et imprévisible de l'activité,
 Disponibilité et réactivité indispensables

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services de l'État dans le champ concerné		X		
Réglementation : organisation et fonctionnement des établissements sanitaires			X	
Processus de planification de l'offre de santé			X	
Domaines du droit et leur évolution		X		
Connaissance de l'organisation judiciaire et de ses acteurs		X		
Procédures de règlement des litiges		X		
Mettre en œuvre des procédures administratives et juridictionnelles		X		
Normes et procédures juridiques et techniques afférentes au domaine d'intervention		X		

Savoir-faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Travail en équipe		X		
Capacité de synthèse		X		
Capacité d'analyse		X		
Animation d'équipe		X		
Piloter l'activité		X		
Expression écrite		X		
Expression orale		X		
Évaluer et analyser des situations ou des dossiers complexes		X		
Évaluer les situations nécessitant la mise en œuvre de dispositions exceptionnelles		X		
Gérer la diversité des points de vue et arbitrer		X		
Respecter les échéances et les plannings		X		
Mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires adéquates		X		
Rechercher et utiliser la jurisprudence		X		
Capacité à conseiller à l'écrit et à l'oral dans des délais contraints		X		
Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement		X		
Savoir recueillir et exploiter les informations pertinentes		X		
Travailler en réseau et en groupes de travail partenariaux		X		
Travailler en transversalité avec les autres équipes de l'Agence		X		
Faire preuve de rigueur méthodologique et avoir le sens de l'organisation		X		
Capacité de réflexion, d'analyse et de prospective sur des sujets stratégiques et complexes		X		
Capacité à adapter son discours à des publics diversifiés		X		
Capacité à fédérer les équipes autour de procédures communes		X		
Contextualiser et problématiser ses interventions, élaborer des méthodes d'intervention spécifiques		X		
Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits		X		
Organiser une veille		X		

Savoir-être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Sens du service public		X		
Sens des relations humaines		X		
Capacité d'adaptation		X		
Autonomie		X		
Rigueur dans la réalisation des missions		X		
Capacité d'initiative		X		
Réactivité		X		
Mener ses activités en concertation avec une équipe pluridisciplinaire		X		
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue		X		
Être force de proposition et d'innovation		X		
Faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle		X		
Savoir représenter l'institution avec rigueur, professionnalisme et le sens des responsabilités.		X		

CONTACTS

Pôle Développement RH – Tél : 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61
 ars-normandie-candidature@ars.sante.fr

DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser **pour le 20 avril 2019** au plus tard au :
 Pôle Développement RH / courriel : ars-normandie-candidature@ars.sante.fr